



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction de la réglementation, de la recherche</b> <b>et de la coordination des contrôles</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Alexandre BLANC-GONNET Tél. : 01.49.55.81.49</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDRRCC/N2007-8249</b></p> <p><b>Date: 03 octobre 2007</b></p> <p>Classement : SSA 134.3</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Modifie : Annexe III des notes de service suivantes :

DGAL/SDSPA/N2006-8288 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8283 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8284 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8285 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8286 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8287 du 5 décembre 2006  
DGAL/SDSPA/N2006-8288 du 5 décembre 2006

Date limite de réponse : 1<sup>er</sup> février 2008

☞ Nombre d'annexe : 1

Degré et période de confidentialité : Tout public

**Objet** : Plans de contrôle des résidus chimiques 2007 –Modification des listes de laboratoires agréés pour les recherches de nitroimidazoles, nitrofuranes, chloramphénicol, thyrostatiques, AINS, pesticides, bêta-agonistes et stéroïdes dans les denrées et produits d'origine animale.

**Bases juridiques** : Règlement 2377/90 - Règlement 737/90 - Règlement 3954/87 - Règlement 1525/98 - Règlement 466/2001 - Règlement 882/2004 – Directive 96/22 – Directive 96/23 - Directive 86/363 - articles L.234-2 à L.234-4, L.237-1, R.234-9 à R.234-14 du code rural - Arrêté du 31 mars 2003

**MOTS-CLES** : plan de contrôle, résidus chimiques, nitroimidazoles, nitrofuranes, chloramphénicol, thyrostatiques, promoteur de croissance, stéroïde, AINS et pesticides, polychlorure de biphényle, laboratoires

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
- Directeurs départementaux des services vétérinaires	- LERMVD - LERQAP - LABERCA - Laboratoires départementaux d'analyses

Les annexes III des notes de service des plans de contrôle 2007 concernant les résidus chimiques dans les animaux de boucherie, volailles, lapins, gibiers, poissons d'élevage, lait et oeufs précisent les laboratoires agréés pour les analyses de dépistage et de confirmation.

Comme suite à la délivrance de nouveaux agréments intervenue après la parution des notes de service, vous trouverez ci-joint une liste actualisée de laboratoires départementaux d'analyses agréés pour le dépistage des nitroimidazoles, nitrofuranes, thyrostatiques, AINS, pesticides, PCB, bêta-agonistes et stéroïdes dans les denrées et produits d'origine animale pour la campagne de contrôle résidus chimiques 2007.

J'appelle votre attention sur le fait que seuls ces laboratoires habilités à effectuer ces analyses peuvent être destinataires des demandes d'analyse informatisées correspondantes.

La Sous-Directrice de la réglementation, de la recherche  
et de la coordination des contrôles

Sophie BOUYER

**LISTE ACTUALISEE DES LABORATOIRES DE DEPISTAGE ET DE CONFIRMATION  
DES NITROFURANES, NITROIMIDAZOLES, THYREOSTATIQUES, AINS, PESTICIDES, BÉTA-  
AGONISTES ET STEROÏDES**

Plans de contrôle	Matrice	Substances recherchées	Méthode de dépistage	Laboratoires de dépistage	Méthode de confirmation	Laboratoire de confirmation										
Animaux de boucherie Volailles Lapins Poissons d'élevage Oeufs	muscle  chair coule	<b>nitrofuranes</b>	CL/SM-SM	LDA 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87	CL/SM-SM	Les mêmes										
Animaux de boucherie Volailles Lapins Gibiers Oeufs	muscle et aliment muscle coule						<b>nitroimidazoles</b>	CL/SM-SM	LDA 12, 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87  LDA 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87	CL/SM-SM	Les mêmes					
Animaux de boucherie	thyroïde, urine, aliment											<b>thyroéostatiques</b>	CL/SM-SM	LDA 21, 31, 35, 40, 72	CL/SM-SM	LDA 21, 31, 35, 40, 72 et LABERCA
Animaux de boucherie	muscle											<b>AINS</b>	CL/SM-SM	LDA 21, 22, 29, 35, 40, 59, 72, 79, 85	CL/SM-SM	Les mêmes
Animaux de boucherie Volailles Lapins Gibiers Poissons d'élevage Lait Oeufs	graisse périrénale, muscle et peau, muscle, chair, lait, oeufs											<b>Pesticides (1), PCB et pyréthrinoides</b>	CG/ECD et CG/NPD	LDA 12, 14, 19, 21, 22, 26, 29, 31, 40, 56, 66, 72, 79, 85, 87	CG/SM	AFSSA LERQAP
Animaux de boucherie Volailles Lapins	Tissus (foie ou muscle), poils, urine	<b>Béta-agonistes</b>	CL/SM-SM	LDA 12, 19, 21, 29, 35, 40, 44, 59, 72, 87	CL/SM-SM	Les mêmes et LABERCA en cas de difficulté										
Animaux de boucherie Volailles Lapins Poissons d'élevage	Tissus (foie ou muscle), poils, urine						<b>Stéroïdes</b>	CG/SM-SM	LDA 12, 19, 21, 29, 40, 44, 59, 72, 87	CG/SM-SM	Les mêmes et LABERCA en cas de difficulté					

(1) pesticides organochlorés et organophosphorés selon les espèces ou produits concernés.